



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

17 octobre 2025 – siège de Haut Pays du Velay
Communauté, Montfaucon-en-Velay

Compte-rendu

Le vendredi 17 octobre 2025 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie au siège de Haut Pays du Velay Communauté à Montfaucon-en-Velay.

Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	ROUSSET Nathalie	Département de Haute-Loire
	SOUVIGNET Bernard	Haut-Pays du Velay Communauté
	CHAMBON Jean-Luc	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
	ROCHE Françoise	Maire de Mars (07)
	LIOGIER Huguette	Communauté de communes des Sucs
	MONTAGNON Jean-Philippe	Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron
	VILLEMAGNE Michel	Département de l'Ardèche

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	GIRAUDON Lucien	FDAPPMA 43
	LECUNA Sylvain	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	DAUDET Bernard	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
	DELORME Laiticia	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire
	GRANGE Catherine	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	CHARBONNIER Jean-Claude	MISEN 43
	VILLATTE Sandrine	DDT 42
	JEHAES Dorothée	Région Auvergne Rhône-Alpes
	SIMEON Olivier	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	LANGON Marion	OFB
	CHARTOGNE Cécile	ARS Auvergne
Personnes représentées	Prefet Coordonateur de Bassin	Pouvoir à la DREAL AURA

19 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.

Membres de la CLE excusés

BROUSSARD Olivier	EPAGE Loire-Lignon	Collège des collectivités
BONNET Bernard	Saint-Etienne-Métropole	Collège des collectivités
LAURANSON Gilles	SYMPAE	Collège des collectivités
AULAGNIER Jean-Paul	Syndicat Mixte de Lavalette	Collège des collectivités
BUSSIÈRE Laurence	PNR du Pilat	Collège des collectivités
OUILLON-PELISSIER Elisabeth	Région Auvergne Rhône-Alpes	Collège des collectivités
BATTIE Henri	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire	Collège des usagers
ARNOULD Florence	FNE 43	Collège des usagers
Préfet de l'Ardèche	DDT 07	Collège de l'Etat
	CNPF	Collège de l'Etat

Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,
Mélanie HILAIRE, FDAPPMA 43
Jean-Damien ROMEYER, département 43
Julie FAURE-LAURENT, animatrice du PTGE Loire en Rhône-Alpes
Guillaume CHEVALIER, CEN Auvergne,
Charles-Henri EYRAUD, habitant du Chambon-sur-Lignon,
Eva DELAIGUE, animatrice du CT Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon,
Emilie DARNE, animatrice du SAGE Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon
Stéphanie LETONNELIER, bureau d'étude ISL
David COLLOMB, bureau d'étude ISL

Ordre du jour

- 1. Présentation et clôture de la phase 4 de l'étude HMUC**
- 2. Présentation et clôture de la phase 5 de l'étude HMUC**

Principales discussions et relevés de décisions

Interventions introductives

Emilie DARNE (animatrice du SAGE) annonce la date de la prochaine CLE, le 28 novembre au matin qui devra travailler sur la feuille de route, exercice demandé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du 12eme programme, pour identifier les actions prioritaires à mener pour les prochaines années.

Nathalie ROUSSET (département de Haute Loire, présidente de la CLE) souhaite laisser la parole aux élus représentant l'Ardèche pour évoquer la situation hydrologique actuelle en Ardèche.

Monsieur VILLEMAGNE (département de l'Ardèche) indique que la situation est très tendue sur le Doux et l'Eyrieux, où l'arrêté sécheresse vient d'être ré-élévé au niveau alerte renforcée comme en plein été, alors que la situation s'était améliorée début d'automne.

Il signale que l'on est un an jour pour jour après la crue catastrophique de 2024, où la situation était tout autre. Il envisage un lien avec cet événement qui a lessivé le lit de la rivière, ce qui ne lui permet plus de retenir l'eau.

1 Présentation et clôture de la phase 4 de l'étude HMUC

Emilie DARNE commence la présentation de la phase 4 de l'étude concernant la définition des volumes potentiellement mobilisables et prélevables.

Méthodologie (vignettes 5 à 13)

En préalable Emilie DARNE évoque le découpage du bassin en unités de gestion et sous-unités qui ont été identifiées pour leur situation plus tendue.

Concernant le graphique illustrant les besoins des milieux différents au cours de l'année, Mélanie HILAIRE (FDPPMA 43) souhaite compléter en indiquant que les choses ne sont pas aussi figées, et par exemple les dates de migrations peuvent varier d'une année à l'autre et démarrer dès la mi-octobre (dépend des débits et de la température).

Marion LANGON (OFB) complète en indiquant qu'il s'agit d'un graphique simplifié qui n'aborde que l'angle de l'hydrologie mais il y a d'autres compartiments à prendre en compte comme la continuité ou la thermie.

Pour bien comprendre la démarche de choix du débit cible et le lien avec les volumes, Emilie DARNE présente les graphiques de la vignette 11 ; en vert figure l'eau laissée pour les milieux ; en bleu figure l'eau dédiée pour les usages, selon les différentes options.

Sylvain LECUNA (EDF), souhaite faire préciser l'intérêt d'avoir utilisé le critère -5 % SPU (par rapport au débit désinfluencé), par rapport à la méthode des débits biologiques.

Emilie DARNE explique que c'est aussi basé sur l'analyse de la courbe du modèle estimhab donc basé sur des critères biologiques, le principal intérêt c'est de suivre mieux une courbe d'hydrologie naturelle avec des variations au sein des 5 mois au lieu d'une valeur fixe, et notamment de ne pas partir trop bas dès les mois de juin juillet.

Monsieur COLLOMB (ISL) donne l'image d'une canicule qui, si elle peut être supportable pendant 15 jours à 1 mois, ne le serait pas sur 5 mois d'affilé. Il indique aussi que les -5 % ont été retenus car il y a des enjeux patrimoniaux, dans d'autres études où la perte de SPU a pu être prise comme critère, les valeurs utilisées étaient de – 5 % jusqu'à – 10 %.*

Mélanie HILAIRE souligne que la situation est différente de l'exemple donné sur d'autres bassins comme la Dunière, où les -5 % de SPU ne correspondent pas à un débit plus favorable pour les milieux et sont même en dessous des débits biologiques.

Emilie DARNE explique que c'est aussi pour cela que c'est une méthode mixte traitée mois par mois, avec des gardes fous pour rester au-dessus de la gamme de débit biologique. Si la valeur correspondant aux - 5 % de SPU passe en dessous alors on revient au débit biologique haut, voir à l'hydrologie désinfluencée, si celle-ci est en dessous du débit biologique haut.

On voit alors dans de nombreux cas en août et septembre que l'hydrologie naturelle ne fournit pas assez pour assurer le bon fonctionnement des milieux, il n'y a alors pas de marges pour les usages et les volumes disponibles (en bleu) sont à 0.

* en limitant à -5 % de SPU (Surface Pondérée Utile) on préserve mieux les milieux et on a donc moins de marge pour les usages qu'avec -10 % de SPU (impact plus fort sur le milieu, et plus de volumes pour les usages).

Résultats VPM actuels (vignettes 14 à 25)

Olivier SIMEON (AELB), s'interroge sur la prise en compte de Lavalette comme ressource stockée. Cela impliquerait qu'il peut y avoir des prélèvements sans qu'ils génèrent le même impact sur le milieu.

David COLLOMB indique que le calcul est fait de la même façon sur l'UG Lignon aval au point de calcul à l'exutoire, la méthode HMUC actuellement ne fait pas de différenciation entre un prélèvement directement dans le cours d'eau et un prélèvement dans un grand barrage qui a pu être rempli en dehors de la période de basses eaux.

Olivier SIMEON demande si on pourrait faire les calculs en tenant compte de la gestion réelle des niveaux du barrage.

David COLLOMB indique que ce n'est pas possible avec l'approche actuelle HMUC et les données dont on dispose sur le barrage. Il faudrait certainement une étude spécifique au cas de Lavalette avec une approche plus fine au pas de temps journalier.

Sylvain LECUNA indique que l'application de la méthode sur le barrage de Lavalette n'a aucun sens. Sur ce barrage, on est sur une gestion calée sur la restitution du 10eme du module comme débit réservé. La méthode proposée en mai et novembre, ne permet d'utiliser que 20 ou 40 % du module (et donc d'en restituer 80 ou 60%), ce n'est pas ce qui se passe en réalité.

Pierre-Yves SUBTIL (Saint-Etienne Métropole), s'interroge s'il ne serait pas plus adapté de faire l'exercice sur une année complète. L'étude montre que le niveau des prélèvements, s'il était pris sur le Lignon dépasserait le niveau d'impact acceptable sur la période de basses eaux, mais la ressource dans laquelle se fait réellement ces prélèvements a été constituée hors période de basses eaux.

Emilie DARNE indique que le cahier des charges de l'étude avait bien cadré les calculs uniquement sur la période de basses eaux.

Par rapport aux conclusions à retenir, Marion LANGON souligne qu'il est important de garder une approche au pas de temps mensuel, on peut avoir l'impression y compris sur la période de basses eaux que les VMP couvrent les besoins, mais il peut y avoir un risque de dégradation important du fonctionnement des milieux sur certains mois.

Sur les vignettes 16 et 17, Jean-Damien ROMEYER (Département 43) et Mélanie HILAIRE, soulignent des résultats qui paraissent illogiques, sur l'UG Lignon aval les VPM (y compris borne basse) de juin juillet sont supérieurs à ceux de mai et novembre, pareil sur la Dunière pour les VPM de juin. Le critère -5 % de perte de SPU sur ces mois laisse beaucoup de marge pour les prélèvements.

Emilie DARNE indique qu'on ne reviendra pas sur les choix méthodologiques. Cependant on voit aussi que ce n'est pas parce que les VPM sont très hauts qu'ils vont être tous consommés, puisque les prélèvements mensuels varient peu et sont très en deçà des VPM sur ces mois de juin et juillet. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que pour les mois de mai et novembre, le calcul est différent : basé sur un calcul hydrologique et non à partir d'estimhab. C'est peut-être le volume de mai qui est sous-estimé plutôt que les mois de juin et juillet qui sont surestimés.

Marion LANGON met en garde sur une interprétation trop rapide tenant compte uniquement de la comparaison des VPM aux prélèvements. L'impact sur le bon fonctionnement des milieux ne se limite pas à ce qui se passe en bout de bassin, il faut regarder aussi localement l'impact en aval immédiat des points de prélèvements.

Jean-Damien ROMEYER souligne aussi une difficulté à comprendre que les VPM de la borne intermédiaire soient supérieurs à la borne haute, sur l'UG Lignon aval en juin, juillet, août (vignette 17).

Emilie DARNE indique que cela s'explique par la distribution entre les 3 UG, comme expliqué dans la vignette 18. Si on regarde le calcul sur le total BV que l'on retrouve dans les tableaux du rapport (page 40 et 41), les volumes pour la borne intermédiaire sont bien inférieurs à la borne haute.

Concernant les résultats sur l'UG des Mazeaux qui montrent des difficultés d'août à octobre, Bernard SOUVIGNET (Haut Pays du Velay Communauté), rappelle qu'une solution existe depuis la mise en place de l'interconnexion avec le Syndicat des eaux de Montregard, qui a pour vocation d'apporter au Syndicat des Eaux de Tence jusqu'à 15 000 m³/jour. Cette interconnexion a été faite à la demande du Syndicat des Eaux de Tence, avec un investissement de plus de 2 millions d'euros. Il constate qu'elle n'a pas été activée cette année. Si le Syndicat des Eaux de Tence est resté alimenté exclusivement par ces petits ruisseaux, cela laisse penser qu'il n'y avait pas de soucis pour les milieux cet été ?

Emilie DARNE indique qu'en effet l'interconnexion en question est une des solutions pour réduire la pression de prélèvements sur l'UG des Mazeaux. Par ailleurs les règles actuelles

qui limiteraient le prélèvement dans ces ruisseaux se basent sur la valeur réglementaire du 10ème du module. Les membres de la CLE ne savent si le cours d'eau est passé en dessous cet été.

Elle rappelle que l'approche de l'étude est d'avoir une gestion plus structurelle et pas uniquement une réponse en situation de crise. Il est envisagé par la suite d'aller porter à connaissances les résultats de l'étude auprès des structures telles que le SIAEP des Eaux de Tence et expliquer pourquoi il serait souhaitable de mettre en fonctionnement cette interconnexion sur les mois tendus (août, septembre, octobre) sans attendre d'atteindre des seuils critiques.

Jean-Damien ROMEYER, rajoute que tant qu'il y a de l'eau, il est difficile de faire changer un fonctionnement autorisé, l'intérêt de l'étude c'est d'apporter des éléments nouveaux et de mieux comprendre l'impact sur les milieux.

Résultats VPM futurs (vignettes 26 à 42)

Jean-Luc CHAMBON (communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal) intervient sur les scénarios futurs : on peut faire autant de scénarios qu'on veut, on reste dans l'inconnu. Le climat change vite et varie d'une année sur l'autre. Il donne l'exemple de la crue centennale du Lignon, d'il y a un an jour pour jour, alors qu'aujourd'hui les niveaux sont très bas.

A l'échelle mondiale, il n'y aura pas moins d'eau, vu que c'est un cycle fermé, mais sa répartition va changer, et spatialement, et au cours de l'année.

Vu que l'eau va arriver de façon plus éparses, et parfois d'un coup avec un effet « chasse d'eau », il faut agir pour éviter ça et la retenir plus longtemps sur nos territoires.

Jean-Damien ROMEYER et Marion LANGON ajoutent qu'on est quand même certains pour le bassin du Lignon qu'il y aura moins d'eau disponible.

2 Présentation et clôture de la phase 5 de l'étude HMUC

Monsieur COLLOMB passe à la présentation de la phase 5 concernant les pistes d'actions (**vignettes 45 à 60**). Il rappelle le lien avec les résultats de la phase 4, puis la méthodologie de cette dernière partie basée sur la concertation.

Marion LANGON, souhaite préciser sur la vignette 45 que la formulation « qui consent une dégradation des milieux » pour les VPM borne base, n'est pas adaptée. Il s'agit d'un risque fort de non fonctionnement des milieux.

Nathalie ROUSSET rappelle que cette étude est là pour apporter des éléments de connaissance pour anticiper l'avenir et pour s'organiser. Mais il ne faut pas se focaliser sur les chiffres, ces chiffres ne sont pas des valeurs absolues. Aujourd'hui on n'est pas dans une phase de révision du SAGE et dans une transposition réglementaire de ces volumes.

Bernard SOUVIGNET abonde en ce sens et ne veut pas se voir imposer des choses par d'autres structures, ce sont les élus qui décideront de ce qu'ils veulent faire à la lumière de ces éléments.

Jean-Luc CHAMBON, ajoute également que les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut, et chercher à se mettre d'accord sur un chiffre c'est des tensions assurées.

Marion LANGON et Jean-Claude CHARBONNIER, indiquent que la définition de volumes prélevables réglementaires n'est pas obligatoire sur ce territoire, que ce sera bien un choix et une décision de la CLE. Il s'agit d'avoir tous les éléments, et d'avoir conscience de l'impact de ces choix sur les milieux.

Parmi les pistes d'actions, seul le sujet de la tarification de l'eau amène quelques échanges.

Pour Nathalie ROUSSET, l'augmentation du prix de l'eau n'est pas une solution suffisante pour apporter des financements nécessaires pour les travaux réseaux, car en milieu rural avec habitat dispersé, les réseaux sont trop longs avec trop peu de volumes pour escompter des gains significatifs par rapport au coût de travaux.

Pour Bernard SOUVIGNET et Jean-Luc CHAMBON, il faut une tarification très haute pour les touristes, ils consomment beaucoup au moment le plus critique, et la prévention ne fonctionne pas.

Jean-Damien ROMEYER relève que les usages strictement sur le territoire évoluent assez peu et ne représentent qu'une petite part des volumes prélevés. L'usage essentiel est l'AEP en dehors du territoire, il faut que les actions d'économies d'eau en AEP (réseau, consommation) soient élargies au-delà du bassin avec les mêmes objectifs

Pierre-Yves SUBTIL confirme que ce sont bien des objectifs qui sont visés par Saint-Etienne Métropole, sachant qu'en effet les actions sur les réseaux en milieu urbain porteront plus vite leurs fruits du fait de la concentration des utilisateurs.

Emilie DARNE indique vouloir par la suite être associée aux réflexions qui auront lieu dans le cadre du PTGE Loire en Rhône-Alpes notamment pour leurs UG qui dépendent de Lavalette. Des rapprochements entre les deux cellules d'animation et les présidents de CLE ont déjà eu lieu.

Julie FAURE-LAURENT confirme que cela est bien prévu, coté Loire en Rhône-Alpes.

Emilie DARNE appelle à conclure la réunion en clôturant le travail du bureau d'étude sur les deux dernières phases.

Elle indique que le rapport de phase 4 a déjà été transmis et présenté une première fois en COPIL et a déjà intégré les avis préalablement transmis dont ceux des services de l'état.

Pour ce qui est du rapport de phase 5, elle a elle-même demandé des améliorations sur la présentation des pistes d'actions, par rapport à la version transmise.

Si d'autres remarques sont émises, cela doit être très rapide (dans la semaine suivante), car le délai pour solder l'étude du point de vue de la subvention est proche. Cependant cela reste une base de travail amenée à évoluer par la suite.

Elle appelle le bureau d'étude à transmettre toutes les données permettant par la suite d'actualiser et / ou reprendre les calculs des VPM et VP, puisque le travail avec la CLE doit se poursuivre, point sur lequel insiste également Nathalie ROUSSET.

En l'absence d'objection, les dernières phases de l'étude HMUC du bassin du Lignon sont clôturées par la CLE.

Emilie DARNE indique qu'elle transmettra les rapports finaux et les mettra aussi sur la page internet du site de l'EPAGE dédiée à l'étude HMUC.

Les participants à la séance sont remerciés, la séance est levée à 12h20.